

Madame, Monsieur,

Vous êtes responsable d'association et publiez régulièrement ou souhaitez publier, vos activités dans le journal municipal *Vivre à Ramonville*.

Nous vous prions de lire attentivement les informations ci-dessous.

RÈGLEMENT DE PUBLICATION (à lire avant toute demande de publication)

Rappel : seules les associations ramonvilloises ou celles extérieures mais organisant un événement en partenariat avec la municipalité, peuvent accéder à la publication d'annonces dans le *Vivre à Ramonville (Var)*.

Afin de garantir une sortie du *Var* au plus tôt en début de mois et pour respecter un planning établi par notre service, nous vous rappelons les consignes d'envoi de vos articles :

- Transmission de vos informations :

- **Date butoir** : elle apparaît dans le *Var* du mois en cours dans la rubrique **Envie de sortir?** (autour du 8 du mois précédent la publication). Au-delà de cette date, aucune information ne pourra être diffusée dans le *Var*.

Ex : pour une demande de publication pour le VAR de mai, les informations doivent être envoyées maxi le 8 avril

- **Mode de transmission des informations** : par courriel communication@mairie-ramonville.fr (copie Vie Associative : <animations.locales@mairie-ramonville.fr>) avec en objet le nom de votre association en majuscule et le mois de publication du *Var* en minuscule
Exemple : "ASSOCIATION XXXXXX // Var de xxxxxxxx 2019"

- Forme de l'information (merci d'utiliser ces gabarits) :

- pas de mise en page ;
- police simple (Times New Roman ou Arial) ;
- photos (sous réserve de place dans le *Var*) : les fournir sous format .jpg d'au moins 200 Ko (en pièce jointe du fichier texte).

- Contenu selon les rubriques

1. Rubrique **Envie de sortir ? / Agenda (fin de journal)**

L'Agenda a vocation à présenter les **événements et animations** (associatifs, municipaux et institutionnels) sur la commune **ouverts à l'ensemble des Ramonvillois** : les activités associatives qui s'adressent aux seuls adhérents ou futurs adhérents seront publiées dans la rubrique « Programme assos » (voir ci-dessous).

- Nombre de signes : **200 à 450 signes (1 espace = 1 signe)**
- Thématique générale à préciser parmi les 4 suivantes : Culture, Sport, Loisir, Solidarité ;
- Type d'événement : exemples : rencontre sportive, ludothèque, spectacle enfant, réunion publique, fête de la Musique, exposition, course solidaire, concert, projection-débat, etc. (2 mots maximum, en dehors des mots de liaison) ;
- Date, heure et lieu (ex : samedi 2 juillet, 19h, Port Sud) ;
- Titre de l'événement, l'organisateur et le contact (uniquement le téléphone ou le courriel + 1 seul site Internet) ;

- écrire une seule phrase d'accroche (50 signes max) ;

2. Rubrique **Envie de sortir ? / Programme assos**

Événements à destination des adhérents présents ou futurs des associations figureront de façon extrêmement synthétisées dans cette rubrique située à la suite de l'Agenda général.

- Nombre de signes : **200 à 450 signes (1 espace = 1 signe)**
- Nom de l'association
- Thématiques **et** dates

Exemple : si vous organisez 2 spectacles, 3 randonnées et 2 conférences dans le mois, écrivez :

- 8 et 25 mai : opéras (*Carmen* et *La flûte enchantée*) ;
- 11, 17 et 22 mai : randonnées en Ariège, dans la montagne noire et au Pic du Midi ;
- 24 et 30 mai : conférences en occitan ;
- **Une** phrase d'accroche (50 signes max) ;
- Organisateur et contact (uniquement le téléphone ou le courriel + 1 seul site Internet) ;
- ne pas donner plus d'information et renvoyer sur votre site pour le programme détaillé.
- Si vous ne disposez pas de site Internet, renvoyez sur celui de la mairie : pensez alors à nous joindre le programme détaillé dans un autre fichier texte (en pièce jointe) pour que nous le mettions en ligne sur le site de la mairie.

3. Rubrique **Envie de sortir ? / Zoom** :

Vous pourrez proposer au service communication un zoom avec gestion d'une liste d'attente (validation vie associative) :

- **un événement** que votre association organise, particulièrement important en termes de nombre de participants attendus ou d'impact sur le territoire ;
- **votre association** : son histoire, ses actions, ses projets, une personne, etc.
- Nombre de signes : **1000 signes + photo de 400 Ko**
 - **La publication de zooms associatifs est fonction du contexte, de l'importance, de l'impact et des modalités d'organisation (partenariat) de l'événement, définis par les élus ainsi que de la place disponible.**

➤ **Contactez le service Communication le plus en amont possible** afin de nous permettre d'élaborer un calendrier de publications. Si besoin, nous pouvons également vous interviewer pour réaliser le zoom.

Merci de tenir compte du fait que Ramonville a la chance de compter plus d'une centaine d'associations actives et que nous avons des contraintes de place.

Nous vous remercions de respecter ces consignes afin de diffuser le journal dans les meilleures conditions.

Le service Communication reste à votre disposition pour tout renseignement.

Très respectueusement,

Le pôle Communication